

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE - MARITIME

VILLE DE ROYAN

65008

**OBJET : INSTANCE DEVANT LE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
POITIERS ; ACTION SOCIETE
LAVERGNE.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 1969

Le dix janvier mil neuf cent soixante neuf, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Maire, d'après convocations faites le 6 janvier 1969.

ETAIENT PRESENTS : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, Melle FOUCHE, MM. LANUSSE, BUJARD, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, GACHET, BETOUS, POUGET, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. OSQUIGUIL, VULTAGGIO, REIX, DOMEQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, MARTEAU.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre du 23 décembre 1968, le secrétaire-greffier du Tribunal Administratif de POITIERS nous a adressé une copie du mémoire introductif d'instance déposé contre la Ville par la Sté LAVERGNE & Cie au sujet de la construction du Stade d'Honneur.

Il convient, dès maintenant, de prendre une délibération autorisant M. le Maire à défendre à l'action engagée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le mémoire introductif d'instance déposé devant le Tribunal Administratif de POITIERS, par la Sté LAVERGNE & Cie, contre la Ville de ROYAN,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire à défendre à l'action engagée devant le Tribunal Administratif de POITIERS par la Sté LAVERGNE & Cie au sujet de la construction du Stade d'Honneur.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

ROCHEFORT-MER, le
Le Sous-Préfet,

28 JAN. 1969

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Adjoint Délégué,



[Signature]

